



Activité économique de Brest métropole et attractivité des territoires voisins vont de pair

Le territoire du nord-ouest du Finistère est composé d'intercommunalités en interaction économique. L'activité des établissements de chaque EPCI génère des salaires versés en partie à des résidents des intercommunalités voisines. Brest métropole constitue le cœur économique de ce territoire en y produisant la majorité de la richesse. Les salaires versés par les établissements de la métropole représentent une part significative des revenus des ménages résidant sur ce territoire. Second pôle créateur de richesses, la communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas attire des salariés de bon niveau de qualification. Les interactions entre les EPCI et la métropole décroissent avec la distance. Au-delà de l'accueil des entreprises, les intercommunalités permettent aux populations d'y trouver des logements et un cadre de vie en lien avec leurs attentes. En particulier, le littoral et ses aménités attirent des populations plus aisées.

Hervé Bovi et Émeric Marguerite (Insee)

Depuis les années 70, les communes proches de Brest voient leur population augmenter, suite à l'arrivée principalement d'anciens citadins. De nombreux logements ont alors été construits, notamment des maisons individuelles. En parallèle, les activités se sont développées essentiellement à Brest et dans sa proximité immédiate. Une part croissante des emplois y est occupée par des actifs résidant dans le périurbain.

Le fonctionnement du nord-ouest du Finistère se caractérise ainsi par des

interactions débordant la métropole brestoise et les EPCI¹ voisins (*encadré 1*). Une analyse de ce fonctionnement sur ce territoire élargi permet de comprendre les interactions et d'envisager une mise en œuvre coordonnée des politiques locales d'aménagement du territoire². Telle est la visée de la présente étude, menée en partenariat entre l'Insee et l'ADEUPa Brest-Bretagne.

Une économie dépassant les seuls besoins locaux

Le nord-ouest du Finistère, construit autour de la métropole brestoise, héberge des activités variées. Ce territoire a la particularité de concentrer d'importants effectifs dans la Défense.

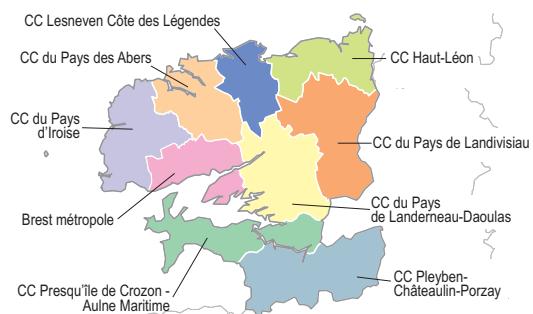
1- Établissement public de coopération intercommunale.

2- La coordination des politiques d'aménagement est une compétence du pôle métropolitain du Pays de Brest.

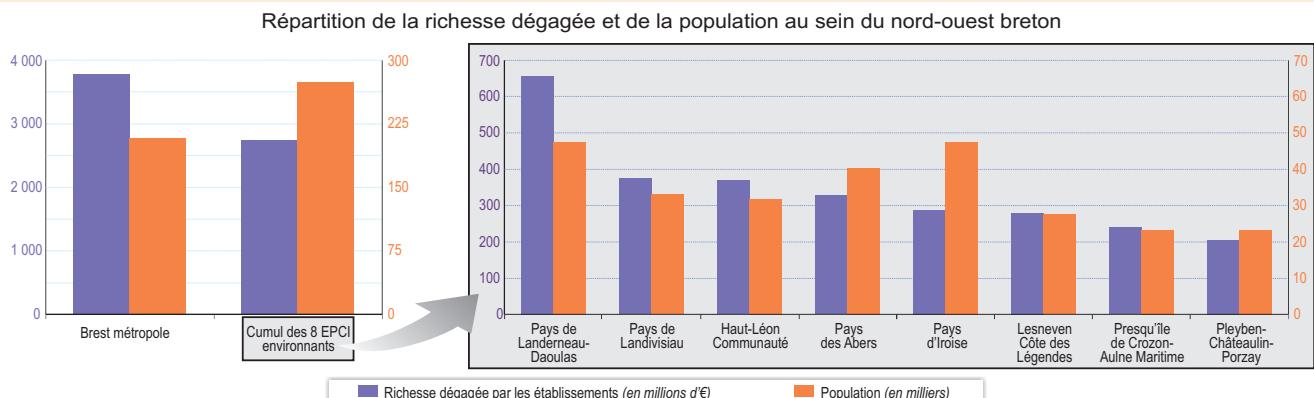
Encadré 1

Délimité au nord par le littoral et s'étendant au sud jusqu'au Pays de Pleyben-Châteaulin-Porzay, le nord-ouest du Finistère héberge sur son territoire environ 480 000 habitants. En croissance démographique sur les 50 dernières années, ce territoire produit autant de richesses (6,5 milliards de richesse dégagée, soit 52 % de la richesse dégagée dans le département) qu'il ne pèse dans la population départementale (53 % de la population du Finistère). Cette production de richesse est notamment liée aux différentes composantes de l'économie maritime. À ce titre, les activités de la Défense nationale et celles induites par cette présence, telle la réparation navale, apparaissent comme des piliers de l'économie de Brest métropole et des territoires environnants. Le secteur de la Défense génère en effet 440 millions d'euros de salaires et concerne plus de 16 000 postes sur le territoire d'analyse. Dans un autre registre, la présence d'organismes de formation et de recherche liés aux activités de la mer (IFREMER, IUEM, SHOM...) illustre l'importance de l'économie maritime dans le tissu productif de ce territoire.

Le nord-ouest du Finistère comme territoire d'analyse



1 Bien que moins peuplée que l'ensemble des EPCI périphériques, Brest métropole produit plus de richesses



Source : Insee, fichier économique enrichi 2014, Recensement de la Population 2014.

Outre la production de biens et services à destination de la population locale, il accueille des activités rayonnant au-delà du territoire, de la région, voire à l'international. Le CHU, les établissements d'enseignement supérieur, les établissements de recherche et les activités bancaires contribuent par exemple au rayonnement métropolitain de ce territoire.

La sphère présente de l'économie, répondant principalement à la demande de biens et services des populations résidente et touristique, représente 55,9 % de la richesse dégagée dans le nord-ouest du Finistère. Cette part est de 55,5 % pour l'ensemble de la Bretagne et de seulement 49 % pour la France métropolitaine. Cette partie de l'économie génère un nombre d'emplois conséquents. Elle concentre 68,3 % des heures salariées du territoire alors que cette sphère ne représente que 65,1 % des heures en Bretagne et 64,2 % en France métropolitaine. Parmi les secteurs d'activité concernés figurent en premier lieu l'administration publique, le médico-social et la santé.

De son côté, la sphère productive (*definitions*) produit de la richesse avant tout dans le commerce (commerce de gros et vente par correspondance) et les services aux entreprises.

Davantage de richesse dégagée dans la métropole de Brest

Brest métropole constitue le pôle économique du nord-ouest du Finistère. Cela se traduit par exemple en termes de volume d'emploi, mesuré par les heures de travail. Selon ce critère, l'emploi salarié est majoritairement localisé dans la métropole de Brest (55,7 % des heures travaillées). Il en est de même pour la richesse dégagée, à hauteur de 3,8 milliards d'euros, soit 58 % de l'ensemble du territoire. A contrario, son poids démographique est moindre que son importance économique, puisqu'il représente 43 % des habitants (*figure 1*).

À titre de comparaison, la richesse dégagée de Rennes métropole est trois fois supérieure à celle de Brest métropole. Une large partie de cet écart s'explique naturellement par la taille plus grande de la métropole rennaise, en population et en emploi. Toutefois, les composantes des richesses dégagées par les métropoles bretonnes présentent des ressemblances. En particulier, un quart de la richesse dégagée dans chacune de ces deux métropoles provient du secteur public.

Les huit autres EPCI du nord-ouest du Finistère couvrent un espace beaucoup plus vaste que la métropole de Brest. Moins urbanisés dans leur ensemble, ils comptent

toutefois un peu plus d'habitants (270 000 personnes comparé à 210 000 dans la seule métropole). Ces huit EPCI dégagent plus de 2,7 milliards d'euros de richesse. Parmi eux, la communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas est le principal pôle de création de richesse (660 millions d'euros).

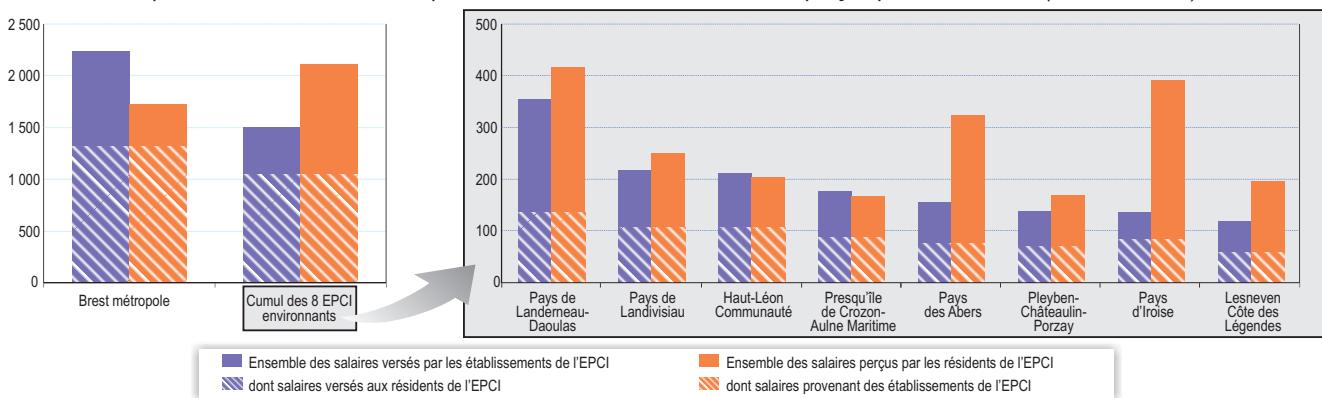
Vu sous l'angle de la richesse dégagée, les deux pôles principaux autour desquels se structurent l'activité économique dans le nord-ouest du Finistère sont ainsi Brest et Landerneau. Dans les faits, les établissements utilisent une partie de ces richesses pour rémunérer leurs salariés qui peuvent habiter assez loin de leur lieu de travail.

Travailler à un endroit, résider à un autre

Les salaires sont la première composante du revenu des ménages. Dans le nord-ouest du Finistère, 60 % des ressources des ménages proviennent de leurs activités salariées. Ces salaires résultent majoritairement de la richesse dégagée par les établissements de la métropole de Brest. Cela s'explique par la concentration de l'emploi dans l'agglomération brestoise. Du fait notamment de la périurbanisation, une partie significative des salaires générés par les établissements de Brest métropole (40 %) est versée à des

2 Un profil résidentiel marqué dans les EPCI des Pays des Abers et d'Iroise

Répartition des salaires versés par les établissements et des salaires perçus par les résidents (en millions d'€)



Source : Insee, DADS 2014.

actifs résidant en dehors de la métropole, y compris pour certains en dehors du nord-ouest du Finistère (*figure 2*). Cette part est équivalente aux métropoles de Rouen, Grenoble et Rennes.

La richesse économique dégagée par la métropole brestoise se traduit ainsi pour partie par des salaires versés à des résidents des intercommunalités voisines. L'inverse est également vrai, dans une moindre mesure cependant. À titre d'illustration de ces interactions, près d'un quart des 340 millions d'euros de salaires versés par les établissements de la communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas est capté par des résidents de Brest métropole. Les déplacements domicile-travail entre ces deux territoires sont en effet facilités d'une part par leur proximité et, d'autre part, grâce à la liaison ferroviaire Brest-Landerneau. Ce territoire produit ses salaires principalement dans le commerce et l'administration publique.

Des interactions avec Brest métropole décroissantes avec la distance

Pour certains EPCI, le lien à la métropole, mesuré à l'aune des interactions salariales, joue fortement. Il s'agit alors de territoires plutôt résidentiels. Les actifs y résidant travaillent fréquemment dans Brest métropole. C'est le cas en particulier des communautés de communes du Pays d'Iroise et du Pays des Abers, dans lesquels les deux tiers des revenus salariaux de leurs résidents proviennent de l'extérieur et, plus précisément, plus de la moitié depuis Brest métropole.

Les interactions salariales avec la métropole se réduisent avec la distance (*figure 3*). Concernant l'EPCI de Lesneven - Côte des Légendes, bien que ses établissements produisent moins de la moitié des salaires captés par ses résidents, seuls 29 % des salaires perçus proviennent de Brest métropole.

D'autres EPCI plus éloignés encore de la métropole apparaissent à ce titre plus autonomes. Ainsi, la communauté de communes de la Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime et celle du Haut-Léon sont les seuls EPCI du nord-ouest du Finistère dont les établissements génèrent plus de la moitié des salaires de leurs résidents sur leur territoire.

L'EPCI de Pleyben-Châteaulin-Porzay, situé à égale distance des pôles d'activité de Brest et Quimper, est partagé entre ceux-ci. En effet, plus d'un tiers des salaires des résidents sont versés par des établissements situés en dehors du nord-ouest du Finistère. La distance constitue ainsi un déterminant de l'influence du pôle économique qui constitue Brest métropole. Dans un premier temps, avec l'allongement des distances, un équilibrage entre territoires voisins se

produit, comme pour la communauté du Haut-Léon entre Brest et Morlaix. Puis apparaît un lien croissant avec un autre pôle d'activité, comme Quimper pour l'EPCI de Pleyben-Châteaulin-Porzay.

Ces interactions influent aussi sur l'attractivité de ces territoires, qu'il s'agisse de venir y habiter, travailler, étudier ou prendre sa retraite.

Diversité des territoires, diversité des ménages

À l'échelle du nord-ouest du Finistère, Brest métropole affiche un niveau de vie médian de 20 500 € et un taux de pauvreté relativement important (12,1 %). Les indemnités chômage et les minima sociaux y représentent 5,5 % du revenu disponible. Dans les EPCI voisins, l'offre de logements est différente de celle de la métropole. L'habitat pavillonnaire domine, attirant des familles en quête de logements plus grands et d'accès à la propriété.

Ces intercommunalités hébergent davantage des familles, le plus souvent composées de couples bi-actifs, avec ou sans enfant(s). La pauvreté et les inégalités y sont ainsi moindres que dans la métropole.

Le Pays d'Iroise et le Pays des Abers conjuguent qualité de vie et proximité de la métropole

Dans le cas du Pays d'Iroise, la présence du littoral conjuguée à la proximité immédiate de la métropole constitue une aménité incitant certaines populations à s'y installer. Cette situation attire des familles et des retraités plutôt aisés, conséquence de prix du foncier plutôt élevés. Depuis les années 70, ces mouvements migratoires ont contribué à la forte croissance démographique de ce territoire.

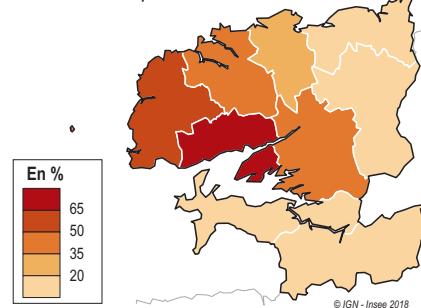
Aujourd'hui, plus d'un actif sur deux résidant dans cet EPCI occupe un poste de cadre ou de profession intermédiaire. Les revenus du patrimoine y étant également plus importants qu'ailleurs, le niveau de vie s'y révèle le plus élevé du nord-ouest du Finistère.

À l'inverse, la situation géographique relativement éloignée des principaux axes routiers ne favorise pas l'installation des entreprises. Par suite, les établissements de cette communauté de communes ne produisent que 21 % des salaires perçus par ses résidents, 60 % provenant d'établissements de la métropole brestoise. Si les salaires générés sur le territoire (135 millions d'euros) sont versés en majorité à des résidents de l'EPCI (61 %), un quart d'entre eux le sont à des personnes domiciliées dans Brest métropole et 10 % à des résidents du Pays des Abers, l'autre EPCI voisin.

Dans le Pays des Abers, bordé par un littoral

3 Une influence de Brest s'atténuant avec la distance

Part des salaires provenant d'un établissement de Brest métropole



Source : Insee, DADS 2014.

plus éloigné de la métropole que celui du Pays d'Iroise, le niveau de vie est légèrement moins élevé. Parmi les explications figure notamment la proportion plus importante d'ouvriers qualifiés, d'agents de maîtrise et de techniciens. Ce niveau de vie reste toutefois supérieur à celui observé dans la métropole brestoise. Malgré des caractéristiques socio-professionnelles relativement différentes, la population présente des points communs avec celle du Pays d'Iroise. Les pensions, retraites et rentes et les revenus du patrimoine constituent une part notable dans le revenu disponible. Les ménages sans enfant, tout comme les couples sans aucun actif représentent une frange importante de la population, en lien avec une présence avérée de retraités. Plus proche des grands axes, le Pays des Abers, pourtant moins peuplé, génère davantage de richesse dégagée et de salaires que son voisin d'Iroise. Néanmoins, seuls 23 % des salaires perçus par ses résidents sont générés au sein de ce territoire. Sur les 155 millions d'euros produits dans le Pays des Abers, près de la moitié est versée à des résidents de l'EPCI. Mais ces salaires bénéficient également à des personnes domiciliées notamment dans Brest métropole (20 %), dans la communauté de communes de Lesneven – Côte des Légendes (10 %) et dans celle du Pays d'Iroise (8 %).

Le Pays de Landerneau-Daoulas au cœur d'interactions importantes

La communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas ressemble au Pays d'Iroise en termes de catégories socio-professionnelles. Les cadres et professions intermédiaires forment une part importante des actifs y résidant. Les niveaux de vie de ces deux EPCI sont proches. Toutefois, celui du Pays de Landerneau-Daoulas revêt un caractère résidentiel moins marqué. En particulier, cet EPCI est proportionnellement moins prisé des retraités. À ce titre, il se distingue par une part moins importante des pensions, retraites et rentes dans le revenu disponible (23 %), alors que les

salaires en représentent 65 %, proportion plus élevée que dans la métropole brestoise. Située à l'intersection d'infrastructures de transport importantes et à proximité immédiate de la métropole, la communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas constitue le second pôle génératrice de richesse dégagée et de salaires après Brest métropole. Néanmoins, sur les 354 millions d'euros de salaires générés par les établissements de l'EPCI, seuls 38 % sont versés aux résidents. C'est la part la plus faible de l'ensemble des EPCI du territoire. Les 62 % restants bénéficient à des personnes résidant notamment dans Brest métropole (22 %), dans le Pays de Landivisiau (7 %), dans la communauté de communes de Lesneven - Côte des Légendes (6 %) ou dans le Pays des Abers (5 %).

Des territoires plus éloignés de la métropole produisant la moitié des salaires de leurs résidents

Pour les cinq intercommunalités les plus éloignées de la métropole (Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime, Haut-Léon, Pays de Landivisiau, Lesneven - Côte des Légendes et Pleyben-Châteaulin-Porzay), la part des salaires dans le revenu disponible varie de 50 % à 58 %. Les pensions, retraites et

rentes y sont en effet importantes, représentant par exemple 40 % et 35 % du revenu disponible dans les EPCI de la Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime et du Haut-Léon. Le niveau de vie y est plus faible que dans Brest métropole.

Le niveau de vie médian le plus bas du nord-ouest du Finistère est enregistré dans l'EPCI du Pays de Landivisiau (19 400 €). Les indemnités de chômage y sont les plus élevées, et les activités non salariées agricoles, peu rémunératrices, y sont importantes. Les EPCI de Lesneven - Côte des Légendes et de Pleyben-Châteaulin-Porzay ont des caractéristiques communes : des niveaux de vie similaires et une répartition des composantes du revenu disponible (notamment les revenus d'activités, pensions et retraites) proches de la distribution départementale. Les salaires générés par les établissements de ces EPCI bénéficient ainsi pour moitié à leurs résidents, l'autre moitié étant principalement versée à des personnes domiciliées dans les intercommunalités les plus proches, faisant partie ou non de ce territoire du nord-ouest du Finistère. Par exemple, 11 % des salaires générés par les établissements de la communauté de communes du Haut-Léon sont versés à des résidents de la communauté d'agglo-

Encadré 2

Des interactions au-delà de la zone d'emploi de Brest

Sur un an, les établissements de la zone d'emploi (**définitions**) de Brest produisent 6,3 milliards d'euros de richesse dégagée. Ils rétribuent leurs salariés à hauteur de 3,6 milliards d'euros.

Près de 87 % des salaires distribués par les établissements de la zone d'emploi de Brest sont perçus par des salariés y résidant également. Seuls 480 millions d'euros de salaires sont versés à des actifs habitant hors de cette zone d'emploi, principalement vers celles de Quimper et Morlaix. Mais ces actifs peuvent résider à une distance plus importante. Ainsi, un quart de ces 480 millions d'euros concerne des actifs domiciliés en dehors de la région. Cela résulte pour partie de la présence dans la zone d'emploi de Brest d'établissements de recherche et d'enseignement supérieur, qui proposent des postes ponctuels ou de courte durée limités à des personnels de niveau élevé de qualification.

À l'inverse, 520 millions d'euros de salaires perçus par des résidents de la zone d'emploi de Brest correspondent à un travail effectué pour un établissement situé en dehors de ce territoire. Ces salaires sont plus importants que ceux versés par les établissements de la zone d'emploi à des non-résidents du territoire.

mération de Morlaix, et 12 % de ceux générés dans l'EPCI de Pleyben-Châteaulin-Porzay le sont à des résidents de la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale.■

Définitions

La richesse dégagée des établissements est issue de la valeur ajoutée des entreprises. Elle permet d'évaluer, de façon relative, l'importance de l'activité économique d'un secteur ou d'une zone. Lorsque l'entreprise est non-marchande, la richesse dégagée est assimilée aux rémunérations versées. Lorsqu'elle est mono-établissement, la richesse dégagée est égale à la valeur ajoutée de l'entreprise. Pour les entreprises multi-établissements, elle correspond à la ventilation de la valeur ajoutée de l'entreprise entre ses établissements au prorata des masses salariales.

Une partie de la richesse dégagée est versée aux salariés de l'établissement sous forme de **salaires**. Le reste sert au paiement des impôts, au remboursement des prêts, à la rémunération des actionnaires, etc.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

La sphère présente concerne les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins des personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

La sphère productive concerne les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Il se décompose donc en 6 catégories : les revenus d'activités salariées, les indemnités de chômage, les revenus d'activités non salariées, les pensions, retraites et rentes, les revenus du patrimoine et autres revenus et les prestations sociales, le tout amputé des impôts directs.

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est égal à 60 % du niveau de vie médian.

Insee Bretagne
36, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :
Eric Lesage

Rédacteur en chef :
Jean-Marc Lardoux

Maquettiste :
Jean-Paul Mer

ISSN 2416-9013
© Insee 2018

Pour en savoir plus

- Des inégalités de niveaux de vie peu marquées dans le Pays de Brest / Jean-François Hervé et Valérie Molina - Dans : *Insee Analyses Bretagne* ; n° 61 (2017, Octobre). 4p.
- Métropole de Lyon : le tiers des salaires sont versés à des actifs qui n'y résident pas / Benjamin Beaumont et Philippe Bertrand - Dans : *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes*; n° 36 (2017, Mars). 4p.
- Finistère : 1 métropole, 4 communautés d'agglomération et désormais 16 communautés de communes / Jean-Charles Petit - Dans : *Insee Flash Bretagne* ; n° 35 (2017, Novembre). 2p.
- Impact économique de la Défense sur le territoire de la base de défense de Brest-Lorient / Adeupa (2016, Février)

